



ALPHAFORM
26240 BEAUSEMBLANT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

INS/QUAL/001/012

Page : 1/1



DOSSIER ETABLI A L'ATTENTION DE :

Nous certifions que les produits suivants : MOULIPACK, RONDOPACK, SELFIPACK, SERVIPACK, GASTROPACK, ALPHACEL, ONDIPACK, PRESTIPACK, MARMIPACK, ARCHIPACK, ALPHATOP, AVIPACK, PACK CHALEUR, TUSIPACK, MICROPACK, WOKIPACK, COOKIPACK, PRATIPACK, DELIPACK,

Composés de : Polypropylène (05)

Nota : conditions de stockage conseillées : Stockage hors gel afin d'éviter tout risque de casse dû au choc lors de manutention.

Sont conformes aux réglementations européennes et françaises qui leur sont applicables, dans leur version en vigueur à ce jour :

En matière d'aptitude au contact alimentaire, et notamment :

- Règlement n°1935/2004 et aux mesures spécifiques visées par ce règlement
- Décret 92-631, Décret 2007-766 et leurs arrêtés d'application
- Règlement n°10/2011 et ses amendements
- Règlement n°2023/2006

En matière d'environnement dans la conception et la fabrication d'emballages, et notamment :

- Décret 98-638, abrogé par le décret 2007-1467 et reclassé dans la partie réglementaire du code de l'environnement : articles R543-42 à R543-52, transposant la Directive européenne 94/62/CE, en particulier pour la prévention par réduction à la source, le respect des limites en métaux lourds et la minimisation des substances dangereuses
- Norme EN 13431 pour la valorisation par voie énergétique
Norme EN 13430 pour le recyclage matière

Nous déclarons que :

Le matériau référencé ci-dessus, dans les conditions normales et prévisibles d'emploi, est apte :

Au contact de tous types d'aliments

Ou seulement :

- . Au contact sec
- . Au contact humide / produits aqueux
- . Au contact gras
- Facteur correcteur : _____
- . Au contact acide
- . Au contact alcoolique

La durée et température de contact avec les denrées alimentaires correspondent aux conditions des essais de migration globale suivantes : (Conditions normalisées MG5)

- Simulant B : acide acétique 3 % : 2h à 100°C
- Simulant D1 : éthanol à 50 % : 2h à 100°C (caractère gras des produits laitiers)
- Simulant D2 : huile d'olive : 1h à 121°C



ALPHAFORM
26240 BEAUSEMBLANT

CERTIFICAT DE CONFORMITE

INS/QUAL/001/012

Page : 1/1



Sur la base des déclarations de nos fournisseurs et en fonction des fabrications, Le matériau PP noir et blanc peut contenir les substances suivantes soumises à restrictions :

N°CAS	Substances :
2082-79-3	Octadecyl 3-(di-tert-butyl-4-hydroxyphénil) propionate
557-05-1	zinc

Toutefois la garantie ne peut s'étendre :

- à toutes modifications ultérieures de la composition du produit visé par la présente déclaration, par addition de substance quelle qu'en soit la nature ;
- à une mise en œuvre pouvant conduire à un matériau dénaturé ;
- à un usage inadéquat des matériaux ;
- à la vérification de la compatibilité réciproque du matériau et des denrées conditionnées, qui est de la responsabilité exclusive de l'utilisateur de l'emballage procédant au conditionnement des denrées conditionnées au regard de son processus industriel et de la composition de ces denrées, et notamment de la non-modification des caractères organoleptiques des denrées conditionnées.

L'utilisation au niveau industriel ou commercial des produits faisant l'objet de la présente déclaration est subordonnée à la vérification de leur conformité aux normes en vigueur ainsi que de leur conformité technique par rapport à l'emploi auquel ils sont destinés.

Ce certificat est destiné à être délivré aux clients et utilisateurs qui en feront la demande.

Cette déclaration prend effet à partir de la date figurant ci-dessous pour une durée maximale de trois ans. Elle annule toute déclaration antérieure. Elle sera modifiée lorsqu' 'interviendront des changements substantiels dans la fabrication du produit, en mesure de changer certaines conditions essentielles requises par la conformité, ou lorsque les références réglementaires susmentionnées seront modifiées.

Fait à Beausemblant, Le

ABDELLAOUI Djamel
Responsable QUALITE

P.S : Détail des éléments sur lesquels est basée cette déclaration :

- . Attestation(s) des fournisseurs de matières premières :
(composant le matériau objet de l'attestation)
- . Analyse de migration globale :
- . Analyse de migration spécifique (substances soumises à limitation) :
- . Présence d'additifs à double fonctionnalité :
- . Autres :